PROCES VERBAL DE LA COMMISSION NATIONALE D'INTERPRETATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DU 8 JUILLET 2011

La Commission Nationale d'Interprétation de la Convention Collective Nationale s'est réunie le 8 juillet 2011 au siège de la Fédération SYNTEC, sous la présidence de Monsieur Paul Klimis.

Etaient présents les représentants des organisations suivantes :

Pour la Fédération SYNTEC : P. Klimis,M. Balensi, A. Godet-la-Loi, M. Hayat, P. de Vendegies.

Pour la CICF : -

Pour la CFDT/F3C : S. Stoerckler

Pour la FIECI/CGC : I. Leminbach

Pour la FEC/FO : G. Bouchet de Fareins

Pour la CFTC : -

****

L'ordre du jour est le suivant :

La FEC-FO a saisi la CNI par courrier recommandé du 12 avril 2011 aux fins de précision de l'application de l'article 8 de l'annexe 8 « Prévoyance », concernant la détermination du salaire de référence à prendre en considération pour le calcul des prestations à verser lorsqu'un élément suspend le contrat de travail.

La commission nationale d'interprétation considère en son ensemble que la rédaction de l'article 8 de l'annexe 8 de la CCN IDCC 1486 doit s'entendre selon les principes suivants :

Conformément aux dispositions définies à l'article R.323-8 2° du Code de la Sécurité Sociale, il y a lieu de reconstituer le salaire ou le gain journalier de base comme si l'assuré avait travaillé pendant les douze derniers mois dans les cas énumérés ci-après :

- Maladie,
- Accident,
- Maternité,
- Chômage involontaire total ou partiel,
- Fermeture de l'établissement employeur à la disposition duquel reste l'assuré,
- Congé non payé à l'exclusion des absences non autorisées,
- De service militaire ou appel sous les drapeaux.

Fait à Paris le 8 juillet 2011

FEDERATION SYNTEC
3, rue Léon Bonnat - 75016 PARIS
Paul KLIMIS

FEDERATION CICF
4, avenue du recteur Lucien Poincaré-75016 PARIS
M. François AMBLARD

CFE/CGC/FIECI
35, rue du Fbg Poissonnière - 75009 PARIS
M. Michel de Laforce P/O I. Leminbach

CGT-FO Fédération des Employés et Cadres
28, rue des Petits Hôtels – 75010 PARIS
Mme Catherine SIMON P/O G. Bouchet deFareins

CFDT / F3C
47/49 avenue Simon Bolivar – 75019 PARIS
MmeAnnick ROY P/O S. Stoerckler

Po C. LEGENDRE

CFTC/CSFV
34 quai de la Loire- 75019 PARIS
M. Gérard MICHOUD P/O S. Bariset